

NON au contrôle stigmatisant des travailleurs privés d'emploi

Le 15 avril 2015, le Conseil d'Administration de Pôle Emploi a décidé de mettre en place « le flicage des chômeurs » ! En décembre 2015, cela devient effectif dans notre région.

François Rebsamen, l'ancien ministre du travail, a en effet demandé au Pôle Emploi de « renforcer les contrôles » pour vérifier que les chômeurs « cherchent bien un emploi », estimant qu'une « sanction » est nécessaire dans le cas contraire !

Pour le Patronat, les gouvernements successifs et la Direction de Pôle Emploi : les travailleurs privés d'emploi doivent s'adapter au marché du travail, aux postes existants et non pourvus. A défaut de s'adapter, Pôle Emploi doit les y contraindre.



Souriez, vous êtes radié !

Le contrôle des chômeurs existe déjà : les chômeurs inscrits sont tenus de faire des recherches, mais le contrôle est essentiellement assuré par les conseillers en charge de leur accompagnement.

A partir d'aujourd'hui, tous les demandeurs d'emploi, sans discernement, sont susceptibles d'être contrôlés. Des conseillers basés sur une plateforme à Nantes sont dédiés uniquement à cette activité.

Au lieu de contrôler les chômeurs, Pôle emploi devrait plutôt contrôler la qualité des offres diffusées sur pole-emploi.fr. Le site internet du service public doit rester un site au service de tous et doit garantir la légalité et la réalité des offres diffusées.

- ✘ La CGT refuse ces mesures coercitives qui visent uniquement à faire accepter aux demandeurs d'emploi des offres difficiles à pourvoir (précaires, sous payées, sous qualifiées...) et faire ainsi baisser artificiellement les chiffres du chômage avec des radiations sanctions.
- ✘ Pour la CGT, ce qui doit être renforcé ce sont les moyens accordés à Pôle emploi pour accompagner efficacement les privés d'emploi dans leurs recherches d'emploi et/ou de formation sur la base de leur projet personnel et de leur qualification.

NON !

LES CHÔMEURS NE SONT PAS COUPABLES DE LEUR SITUATION

OUI !

**LES CHÔMEURS SONT VICTIMES DES ORIENTATIONS POLITIQUES DU MEDEF ET
DU GOUVERNEMENT**

Dès le 25 janvier 2016, les agences Pôle Emploi fermées l'après-midi ?

- Après la fin du 3949 pour l'inscription des demandeurs d'emploi,
- Après la mise en place du "tout internet"
- Après la sous-traitance accrue de nos missions aux organismes privés,

La Direction Générale de Pôle Emploi a décidé de fermer les portes de ses agences tous les après-midis à compter du mois de janvier 2016 dans notre région.

C'est une façon évidente de masquer le manque de moyens en personnel...



C'est bien connu, pour délivrer un meilleur service, rien de tel que...de fermer les agences. Les usagers de la CAF, de la Sécu, des Impôts... l'expérimentent déjà parfois depuis des années.

Si on laisse faire, les Pôle Emploi seront bientôt tous fermés au public l'après-midi.

Il faudra alors prendre rendez-vous à l'avance pour, par exemple, consulter les offres, demander une information sur son indemnisation, bénéficier d'une aide à la mobilité pour se rendre à un entretien

d'embauche, etc...

De plus, l'ouverture sur les matinées - bien que maintenue - sera fortement dégradée : les usagers qui se présenteront ne seront reçus sans rendez-vous que pour les questions liées à l'indemnisation. Pour toutes questions liées à l'emploi, ils se verront renvoyés prioritairement vers l'internet et éventuellement vers un rendez-vous ultérieur.

Avec leur syndicat CGT, les agents de Pôle Emploi demandent le maintien du service les après-midis afin que le **SERVICE PUBLIC** puisse continuer à remplir ses missions et répondre aux besoins des usagers, demandeurs d'emploi et entreprises.

Il n'est pas encore trop tard ! Il est important de se mobiliser POUR LE MAINTIEN de l'ouverture des agences Pôle Emploi.

Les gouvernements successifs se sont engagés "à mieux accueillir les usagers", ce n'est pas en fermant les portes que l'objectif sera atteint !

Pôle Emploi - Votre Service Public de l'Emploi est en danger

Ne restez pas isolés

Mobilisez-vous avec nous !